COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ida RODMAN
intitulée « Les projecteurs des installations sportives de la Commune»

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 14 décembre 2022, Madame la Conseillère communale Ida RODMAN a déposé l'interpellation suivante:

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Habitant directement derrière le Complexe Sportif de la Saussaz, je vois souvent que de puissants projecteurs sont allumés. Évidemment, ceci peut se comprendre, si des matchs ou des entrainements nocturnes ont lieu. Mais à ma grande surprise, je vois souvent des projecteurs allumés sans qu'aucune personne ne soit visible au stade ou aux terrains de football.

À l'heure actuelle où l'économie d'énergie et la pollution lumineuse sont des enjeux importants dans notre pays, j'aimerais vous poser les questions suivantes à propos de ces installations sportives de la Saussaz et aussi pour les autres installations sportives en pleine aire dotées des projecteurs de la commune :

1. *Avez-vous un dispositif automatique ou un règlement pour éteindre les projecteurs dès que les activités sportives sont terminées ?*

2. *Si oui, pouvez-vous veiller à ce que les projecteurs ne soient pas allumés inutilement ?*

3. *Si non, avez-vous l'intention de créer un dispositif ou un règlement ?*

4. *Actuellement quelle est la consommation d'électricité annuelle pour chaque installation sportive ?*

Je vous remercie d'avance à la Municipalité de ses réponses. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *Avez-vous un dispositif automatique ou un règlement pour éteindre les projecteurs dès que les activités sportives sont terminées ?*

Il s'agit, tout d'abord, de préciser que l'éclairage n'est utilisé que lorsqu'il y a des entrainements ou des activités sur les terrains. Il n'y a donc pas d'horloge automatique pour éviter des illuminations des soirs sans activité. Ainsi, l'éclairage est géré manuellement, par du personnel communal.

Au niveau règlementaire, des horaires d'utilisation sont définis pour chacun des terrains. Au niveau du site de la Saussaz, le terrain d'athlétisme est allumé uniquement les soirs de semaine et lorsqu'il y a des entrainements, ce qui signifie une extinction aux environs de 20h30. S'agissant des 3 terrains synthétiques de football, ils sont éclairés en fonction des entrainements et au maximum certains soirs jusqu'à 22h00 ou 22h45 lorsqu'il y a des matchs. Le stade Eugène Parlier est bien moins utilisé, et donc éclairé, car sa pelouse doit être ménagée.

2. *Si oui, pouvez-vous veiller à ce que les projecteurs ne soient pas allumés inutilement ?*

Cela est déjà le cas. Il convient de relever que ce n'est pas parce qu'un entrainement se termine que l'éclairage peut être directement éteint, puisque les clubs doivent ranger le matériel et le concierge doit procéder à un état des lieux de fin de journée (matériel et infrastructure) afin de s'assurer que tout est en ordre, puis, enfin, le terrain doit être fermé à clé.

Comme il n'y a qu'un seul concierge pour l'ensemble des terrains, l'éclairage peut rester allumé un petit moment après les entrainements. Pour diminuer au maximum cette durée, les quelques équipes qui s'entrainent sur le stade Eugène Parlier éteignent elles-mêmes le stade.

À notre connaissance, il n'y a eu qu'un seul épisode, cet automne, où l'éclairage du stade Eugène Parlier a vraiment été laissé trop longtemps inutilement allumé ,soit plus de 30 minutes après la fin de l'activité.

Il y a une particularité avec le stade d'athlétisme, car celui-ci est prévu que la population puisse utiliser la piste à certaines heures fixes de la semaine. Ainsi, il y a donc un éclairage systématique le mercredi de 17h00 à 20h00, même s'il y a des moments durant lesquels personne n'est présent. Cette modalité d'éclairage a notamment été décidée, car les luminaires concernés ne sont pas en LED et ils consomment beaucoup lors de l'allumage.

La Municipalité tient à préciser que les clubs utilisateurs ont été sensibilisés à la problématique des économies d'énergie. Ainsi, bon nombre d'entrainements ont été organisés au stade Eugène Parlier avec seulement 2 mâts en fonction sur 4. Pour information, ce terrain est en mode hivernage depuis le début du mois de novembre 2022, ce qui signifie que tous les locaux ont été mis hors gel, que tous les appareils électriques, notamment l'éclairage, sont débranchés jusqu'au début du mois de mars 2023.

3. *Si non, avez-vous l'intention de créer un dispositif ou un règlement ?*

Avant les risques de pénurie énergétique, tous les terrains avaient déjà été équipés de commandes afin que la lumière puisse être actionnée directement par le public ou les clubs. Cela vise surtout le terrain d'athlétisme et le terrain de Saussaz 2 qui sont mis librement à disposition du public à certains horaires. Le but de cette démarche est de favoriser l'accès pour la population aux infrastructures sportives communales et donc d'encourager la pratique d'une activité physique.

Afin d'éviter tout gaspillage d'électricité, ces fonctions n'ont pas été activées pour l'instant puisque cela permettrait à tout-un-chacun d'enclencher l'éclairage, ne serait-ce que pour une seule personne. Une activation manuelle par le personnel communal est donc la meilleure solution, en l'état.

4. *Actuellement quelle est la consommation d'électricité annuelle pour chaque installation sportive ?*

Voici les données pour l'année 2021[1]

- Stade de la Saussaz : 22'958 kWh
- Stade Eugène Parlier : 18'942 kWh
- Salle Omnisports du Pierrier : 92'750 kWh
- Piscine de la Maladaire : 590'876 kWh

Sur cette même période, cela représente 16.6 % de la consommation électrique totale de la Commune (4'361'296 kW/h). Précisons que l'éclairage des 5 terrains de football et d'athlétisme ainsi que les bâtiments des sites de Saussaz et Eugène Parlier représentent 3.9 % de la consommation annuelle de la Commune.

À noter que les panneaux photovoltaïques du site de la Saussaz ont produit 26'948 kWh, même si évidemment la véritable autoconsommation est plus faible, cela représente en absolu 75 % de la consommation. Pour le site d'Eugène Parlier, les panneaux photovoltaïques ont produit 5'672 kWh, soit 30 % de la consommation.

Les installations de ski ne figurent pas dans le décompte ci-dessus, puisqu'elles sont exploitées en direct par le Syndicat des pistes (SID), qui paie les factures d'électricité. La consommation totale annuelle pour l'ensemble des 4 sites y compris les bâtiments se monte à 53'685 kW/h selon le détail ci-dessous (année comptable de juin 2021 à mai 2022) :

- Rochers-de-Naye : 21'272 kW/h
- Jaman : 26'258 kW/h
- Haut-de-Caux : 5'203 kW/h
- Prévondes : 952 kW/h

[1] Les nombreuses autres infrastructures sportives de la commune sont intégrées dans d'autres bâtiments, notamment scolaires, et ne disposent pas de compteur isolé.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ida RODMAN, intitulée « Les projecteurs des installations sportives de la Commune ».

Ainsi adoptée le 20 janvier 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire municipale
O. Gfeller	L.S.	V. Egli